

# PARISOT 1983

BULLETIN MUNICIPAL de la Commune de PARISOT 81

MAIRIE DE PARISOT

81310 LISLE-SUR-TARN

## Notre Ami, GEORGES SPÉNALE

Notre ami Georges SPÉNALE, Sénateur du Tarn nous a quittés le 20 Août dernier, succombant à un terrible mal qui l'avait tenu éloigné depuis quelques mois de ses travaux de parlementaire et des contacts amicaux qu'il se plaisait à entretenir avec les Maires et Conseillers Municipaux de sa circonscription.

Né à Carcassonne en 1913, élève du Lycée Ingres de Montauban, diplômé de l'Ecole Coloniale, licencié en Droit de la Faculté de Paris, Georges SPÉNALE fut d'abord un remarquable serviteur de l'Etat qui consacra une longue et fructueuse carrière au service de la France d'Outre Mer.

Dans ses postes successifs de Guinée, de Haute-Volta, d'Afrique Occidentale Française, du Cameroun ou du Togo, Georges SPÉNALE œuvra de toute son intelligence et de tout son cœur à la mise en œuvre des textes qui allaient permettre à de nombreux territoires de l'empire français d'accéder à l'indépendance et au plein exercice de leur souveraineté sans heurts ni violences comme sans rancœur ni amertume.

C'est en 1962 que Georges SPÉNALE fut élu député de la 3ème circonscription du Tarn qu'il représentera au Palais Bourbon jusqu'en 1977 époque à laquelle il devint Sénateur, s'attachant, dans l'une comme dans l'autre assemblée à défendre les intérêts des agriculteurs, des ouvriers ou des colporteurs locaux dont il connaissait bien les problèmes et les soucis.

Représentant de la France au Parlement Européen dès 1964, il va donner la pleine mesure de ses capacités dans les diverses commissions qu'il animera ou présidera avant de devenir en 1975 et 1976 le Président de ce Parlement européen.

Georges SPÉNALE, européen convaincu et démocrate passionné fut un artisan actif de l'élection du Parlement européen au suffrage universel, seul moyen, selon lui de rapprocher les peuples et de fêter les bases d'une histoire commune.

Ce « citoyen de l'Europe » expliquait ainsi le sens et le but de son action : « Afin que mes enfants puissent sentir que si leurs ancêtres n'étaient qu'occidentaux, leurs pères étaient de plus français et qu'eux-mêmes sont, en plus et déjà, européens ».

Georges SPÉNALE comptait de nombreux amis à Parisot. Même si certains ne partageaient pas ses opinions politiques, tous reconnaissaient en lui un

homme de cœur et de bon sens profondément attaché à sa terre d'Occ et toujours dévoué au mieux être de ses compatriotes.

Nous sommes nombreux à le regretter car Georges SPÉNALE nous a quittés trop tôt, mais en nous laissant le souvenir exemplaire d'un démocrate fer-

me et d'un grand français qui élargissait son amour du terroir natal jusqu'aux limites de cette Europe à laquelle il avait consacré sa vie et toutes ses ressources de cœur et d'intelligence. Nous renouvelons à Mme SPÉNALE et à toute sa famille l'expression de nos vives et respectueuses condoléances.

## AU CONSEIL MUNICIPAL

— 12 JUILLET 1983 —

**SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU DE LA MOYENNE VALLÉE DU TARN.** — En date du 5 juin 1983, le Comité Syndical a accepté l'intégration de la Commune de Puyceisi au Syndicat A.E.P. chaque commune adhérente étant appelée à donner son accord avant adhésion définitive.

Le Conseil Municipal de Parisot donne son avis favorable.

**OUVRIER MUNICIPAL.** — Une commission municipale de trois membres et leurs suppléants est désignée pour assister M. le Maire dans les discussions avec la commune de Peyrolle qui se propose d'utiliser les services de l'ouvrier municipal de Parisot sur la base d'une tournée par semaine et de participer à sa rémunération proportionnellement aux heures d'emploi.

**BALAYAGE DES CLASSES.** — Mme Privatel femme de service demande à cesser ses fonctions le 1er juillet 83. Le Conseil accepte sa démission, rend hommage au dévouement apporté dans son service par cette employée et désigne, pour la remplacer, Mme ARCA qui assure déjà la garde des enfants avant et après les heures scolaires.

**ECOLE PUBLIQUE.** — Le Conseil Municipal donne son accord pour que soit versée à Mme CADAUX, nouvelle institutrice, l'indemnité compensatrice correspondant au logement de fonction.

**CHEMIN N° 10.** — M. le Maire interviendra pour obtenir la remise en état de la chausssée et le remplacement des buses endommagées par l'entreprise ayant assuré l'installation des conduites d'eau.

— 2 SEPTEMBRE 1983 —

**TRAVAUX.** — Le Conseil décide de demander des devis pour divers travaux à entreprendre prochainement :

— Mur du cimetière qui sera édifié soit en préfabriqué soit en agglomérés.

— Mairie : La porte d'entrée sera remplacée, certaines fenêtres seront remises en état, les bureaux de la mairie seront rénovés et le chauffage actuel

remplacé par des convecteurs électriques.

— Salle polyvalente : Un architecte sera consulté pour fixer les divers travaux à effectuer.

**RECEVEUR MUNICIPAL.** — Le nouveau Receveur Municipal de Lisle-sur-Tarn recevra l'indemnité annuelle de gestion pour les travaux qu'il assure pour le compte de la commune.

**VOIRIE :** Cinq entreprises de travaux publics ont soumissionné pour les travaux de voirie à effectuer dans notre commune. Les offres seront examinées le 7 Septembre à 17 heures à la mairie.

**PERSONNES AGEES.** — La commune décide d'adhérer à l'Association de Coordination et d'Information des Personnes Agées du Gaillacois.

**ECLAIRAGE PUBLIC.** — Le remplacement de plusieurs lampes sera demandé à l'entreprise chargée de l'entretien et du dépannage de l'éclairage public.

— OCTOBRE 1983 —

**COMPTE ADMINISTRATIF 1982.** — L'exercice 1982 s'est soldé par un excédent de clôture de 107.175 francs en section de fonctionnement et un déficit normal de 29.131 fr en investissement.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 83.** — Il s'équilibre en recettes et en dépenses pour :

— Section de fonctionnement: 162.382 francs ;

— Section d'investissement : 280.559 francs.

**VOIRIE - F.E.O.G.A.** — Après étude des diverses soumissions présentées la S.A.C.E.R. est désignée pour assurer les travaux de voirie à entreprendre immédiatement sur le chemin du « Castellas » et sur une partie du chemin « d'Albi » (des Parets à la Verrière).

**ECOLE PUBLIQUE.** — Un mini ordinateur sera acheté par la Coopérative scolaire et les Parents d'élèves auxquels la Municipalité se joindra pour un 1/3 de la dépense engagée.

**CIMETIERE.** — Une subvention sera demandée au Conseil Général pour per-

mettre d'entreprendre les travaux de clôture du cimetière.

## 22 NOVEMBRE 1983

**PERSONNEL MUNICIPAL.** — Le Conseil retient la candidature de M. Christian MAUREL en qualité d'ouvrier municipal polyvalent à compter du 1er Janvier 1984.

**SYNDICAT D'ADDITION D'EAU.** — Le Comité d'administration du Syndicat a décidé de transférer à Salvagnac le siège de cet organisme et de confier les fonctions de receveur au chef de poste de la perception de Salvagnac.

Le Conseil Municipal de Parisot, commune adhérente à ce Syndicat donne son accord pour ce transfert.

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT.** — Par arrêté ministériel le coût de l'aide technique apportée aux communes de moins de 2000 habitants par les services de la D.D.E., est fixé à 3,15 Francs par habitant.

Le Conseil accepte ce nouveau taux.

**INFORMATIQUE.** — M. le Maire et M. le Premier Adjoint rendent compte de la réunion qui s'est tenue le 10 Novembre à la Préfecture d'Albi.

**CANTINE SCOLAIRE.** — Appelé à délibérer sur le prix du repas à fixer pour l'année 1984, le Conseil décide de porter ce prix à 6 Francs.

**AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL.** — M. Denys MIOUËL, deuxième adjoint est désigné pour représenter la Municipalité à l'AD.M.R. en remplacement de M. POUSSOU qui ne soumet pas le renouvellement de son mandat au bureau de cette association.

**CHEMINS RURAUX.** — Le Conseil donne son accord pour que soient réalisés des travaux supplémentaires à financer par le reliquat des sommes non utilisées sur les fonds du F.E.O.G.A.

**CARREFOUR DE LA PIERRE PLAN-TÉE.** — L'attention de la Direction de l'Équipement a été attirée à plusieurs reprises sur le manque de visibilité qu'offre ce carrefour. Deux accidents récents soulignent le caractère très dangereux de ce carrefour où des travaux pour améliorer la visibilité sont indispensables.

## Bienvenue !

Plusieurs familles se sont installées récemment à Parisot :

— Léo PELLISSIER et son épouse Jeanine à Gratielauze-bas ;

— Jean-Louis et Annie LARROQUE qui habitent Janicou avec leur fillelette Virginie ;

— Gérard THÉROU qui a quitté la région parisienne s'est installé à Sabotier ;

— Mme et M. Gérard DUFFOND occupent leur nouvelle maison du Bousquet avec leurs trois enfants ;

M. et Mme Gérard De Maen viennent de s'installer, eux aussi avec leurs trois enfants dans leur toute nouvelle maison du Vigné.

Nous souhaitons une très cordiale bienvenue à nos nouveaux compatriotes en espérant pour eux une longue vie heureuse dans notre village.

...Et bienvenue aussi à M. et Mme FOURNIER-CANTINAUD, de retour dans leur maison des Tabors avec le petit François.

# ÉCHOS DE PARISOT

## A L'ÉCOLE

A la fin de l'année scolaire Léa PRAT-VIEL a pris sa retraite de femme de service de nos écoles.

Depuis plus de 15 ans elle arrosait, balayait, époussetait, vidait les corbeilles pour que les classes des petits, des moyens et des grands conservent leur aspect le plus avenant.

Elle exerçait aussi ses talents dans la salle de la Mairie où elle redoublait d'activité et d'énergie la veille d'un mariage, n'oubliant jamais d'agréablement de quelques fleurs la salle qui allait recevoir le consentement des futurs époux.

Notre Maire a rappelé la carrière de Léa au cours d'une récente réunion du Conseil Municipal. Il était normal que nous la résumions à notre tour en lui renouvelant notre sympathie et notre estime.

Mme ARCA, qui assure déjà la surveillance des élèves pendant les interclasses est chargée désormais de l'entretien des classes et de la salle de la Mairie. Nous sommes certains qu'elle sera digne de sa devoncière.

## UN BEAU GESTE

Les Médailles militaires de St Sulpice qui se réunissaient à Parisot le 18 Septembre pour un repas amical, ont eu un geste de fraternelle piété pour les enfants de notre commune tués au cours des dernières guerres.

Accompagnés de notre Maire M. ESCUDÉ ils sont allés déposer une gerbe au monument aux morts et se sont recueillis devant la plaque qui rappelle les noms de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie.

Voilà un geste réconfortant qui nous prouve que malgré les années et les soucis quotidiens de notre vie actuelle, beaucoup d'entre nous n'ont pas oublié.

## L'OPERATION BRIOCHES

Organisée par l'Association « Les Papiillons Blancs » pour l'Enfance Inadaptée, les journées de bienfaisance des

## Aux Amis du 3<sup>e</sup> Age

Malgré les années qui s'ajoutent les unes aux autres, nos aînés se sentent encore toujours actifs.

Voici un rapide résumé des agréables sorties réalisées au cours de l'année qui s'achève :

— le 29 Mai : — Fête folklorique à St Antonin de Lacalm avec son défilé de chars fleuris,

— le 5 juillet : — avec Giroussens, sortie au Lac d'Arrouste avec son petit train à 2.000 m dans la montagne,

— le 31 juillet : — Voyage en Roussillon avec le défilé de Pierre Lys, les gorges de Galamus et les bords de la Méditerranée,

— le 10 Novembre : — Visite à Toulouse du journal « La Dépêche », puis les œuvres d'art de Durfort avec un délicieux repas à St Ferréols.

Nous voilà prêts à repartir vers une année nouvelle. La réunion de fin d'année se prépare et sa date, qui n'est pas

15 et 16 octobre ont obtenu un franc succès dans notre commune, et cela grâce aux personnes dévouées qui avaient pris en charge l'organisation de cette journée de bienfaisance à Parisot et à la générosité de nos compatriotes.

Notre commune participe ainsi au financement des travaux d'achèvement de l'établissement pour handicapés mentaux profonds de Cognac-les-Mines.

Le 17 octobre le Président des Papiillons Blancs du Tarn adressait à notre Maire une lettre de remerciements en le priant de les transmettre à tous ceux qui par leur collaboration et par leurs dons ont pris une part active à cette œuvre de Solidarité. Voilà qui est fait.

## NOS PEINES

— Le 3 Août avaient lieu à Lavaur, les obsèques de Mme Eva PINEL, décédée à la suite d'une longue maladie.

— Le 8 Août, M. Alfred LABAUTE décédait à Gaillac dans sa 77<sup>e</sup> année. Il était enterré dans le cimetière de notre village en présence de nombreux amis.

— Le 12 Septembre, Mme Aurélie RAYNAUD, née Millet mère d'Henri RAYNAUD, Conseiller Municipal, décédait à La Maisonnette à la suite d'une longue et cruelle maladie. Elle était inhumée à Loupiac où de nombreux habitants de Parisot l'ont accompagnée une dernière fois.

— Le 29 Novembre nous apprenons le décès à Toulouse, de M. Pierre LAGREZE, âgé de 57 ans. Il avait une résidence à « La Palissade dans notre commune.

— Le 9 décembre ont eu lieu à Albi les obsèques de Mme et M. Jean CHAPPUS décédés presque simultanément. M. Jean Chappus, âgé de 78 ans, était né à Parisot où il s'était retiré à son retour d'Afrique du Nord avant de s'installer à Albi.

A toutes les familles dans la peine, nous renouvelons nos sentiments de bien vives et sincères condoléances.

fixée au moment où nous écrivons ces lignes) sera précisée par affiches.

Nous invitons tous ceux qui ne sont pas encore adhérents à notre club à se joindre à nous pour rompre leur isolement et participer à quelques bons moments d'amitié et de camaraderie.

Nous les accueillerons avec joie.  
Le Comité

*Earnet Poze*

La famille de nos amis Gilbert et Simone BRU, du Bousquet, s'est enrichie d'un troisième enfant, un beau garçon Jérôme né le 10 Août dernier.

C'est aussi un troisième enfant, une petite Gaëlle qui est née le 9 septembre au foyer de Christian et Denise LOUCHET, née LARROQUE, de Janicou.

Nos vœux de santé, de réussite et de bonheur pour les nouveaux nés et nos bien cordiales félicitations aux heureux parents et grands-parents.

## Deux noces : diamant et or

## LES LOTOS

Pour leurs 60 ans de mariage, Mme et M. Raymond ROLLAND, de Peyras, avaient réuni leur famille et leurs amis le dimanche 20 novembre dans la salle de la cantine scolaire où la Municipalité de Parisot les conviait à un vin d'honneur.

C'est en effet le 19 novembre 1923 que les deux époux s'étaient unis dans la commune voisine de Saint-Geuzens.

En quelques mots choisis, M. ESCUDIÉ félicita M. et Mme ROLLAND et termina en citant un poème de RAMUZ à la gloire du couple.

Fleurs et cadeaux précédèrent le vin d'honneur au cours duquel M. ROLLAND remit à notre Maire un don à partager entre la Coopérative Scolaire et l'Association du 3e Age. Qu'il en soit, à nouveau remercié.

Le samedi suivant dans la même salle, deux toujours jeunes époux, Elise et Paul PELISSOU célébraient à leur tour leurs 50 ans de mariage en invitant à un lunch copieux et savoureux leurs nombreux parents et amis.

C'est en effet le 25 novembre 1933 à Louplac que Paul PELISSOU épousa Elise AUZIAL pour une vie de joies et de peines, mais aussi de dévouement aux autres et de gentillesse souriante.

Porte parole de la Municipalité, M. Escudie rappela tout cela, ainsi que

## Earnet Blane

Le samedi 6 Août, notre Maire, M. ESCUDIÉ, célébrait le mariage de Philippe DELMAS de la Grange avec Brigitte AUGUY de la Méjane, fille de notre ancien collègue au Conseil Municipal.

Le Samedi suivant 13 Août, Michel BRESSOLLES, fils de notre collègue Mme Yvette Bressolles, s'unissait dans notre Mairie à Germaine VAYASSE de Saint-Urcisse.

Le 24 Septembre un troisième mariage était célébré à Parisot où M. le Maire unissait Jean-Pierre DELBANO à Laure LAPLACE, demeurant au Bousquet.

A l'occasion de ces mariages des gestes très généreux ont été faits au profit de l'Ecole, ou du bureau d'Aide Sociale.

Avec nos plus vifs remerciements, nous adressons nos vœux les plus cordiaux aux nouveaux époux et tous nos compliments aux parents et grands-parents.

Ce journal était à l'impression lorsque nous avons appris le mariage de Francoise GALINIER résidant au Village, avec Livio Villanova, un jeune et sympathique italien. Leur union a été célébrée le 21 décembre à Rhemes-Notre-Dame, en Italie. Nos vœux de bonheur.

## AUX SPORTIFS

Le Rallye Automobile de Monte-Carlo passera à Parisot le dimanche 22 janvier prochain dans le sens Lavour-Gaillac. Les concurrents emprunteront ce tronçon de route dans notre commune entre 21 h et 23 h 30 environ..

Si le temps le permet, les amateurs seront nombreux le long de la route qui traverse notre village.

Mme Frauciel au nom du Club des Amis du 3e Age.

Ils remirent ensuite à Mme et M. PELISSOU deux beaux fauteuils offerts par les Amis du Troisième Age et par l'Association des Aides Familiales, deux Associations chères au cœur d'Elise Pelissou qui les anime à Parisot avec sa foi et son dynamisme.

D'autres cadeaux furent offerts à nos deux amis qui convièrent ensuite leurs invités à déguster le succulent goûter préparé à leur intention.

A l'occasion de ces deux sympathiques manifestations qui ne peuvent que resserrer les liens d'amitié entre les gens de notre village, nous renouvelons à Mme et M. ROLLAND comme à Mme et M. PELISSOU nos bien sincères félicitations et nos sentiments les plus cordiaux.

## PARISOT DAUJOURD'HUI

Le percepteur de Lisle s/Tarn, receveur municipal de Parisot a reçu dernièrement, pour le compte de notre commune, un don anonyme de mille francs.

Tout en respectant ce souci de création nous la remercions bien vivement car elle nous prive du plaisir de recevoir bien vivement et bien amicalement ce généreux donateur ami de Parisot. Nous lui disons toutefois, très sincèrement nos plus vifs remerciements.

Les « Grillades Municipales » sont entrées si profondément dans les habitudes de notre village que le simple rappel de la date du Samedi 20 Août 1983 suffit à évoquer pour la plupart des habitants de Parisot une soirée d'amitié et de bonne humeur.

L'initiative prise en 1977 par le Conseil Municipal a grandement atteint le but recherché : créer un lien supplémentaire entre les habitants de notre village. Les Grillades d'Août 1984 auxquelles nous vous convions dès à présent renforcèrent encore ce lien d'amitié et d'es-time.

Certains propriétaires de notre commune ont profité de la présence à PARISOT de l'entreprise de travaux publics S.A.C.E.R. chargée de la réfection des chemins, pour faire exécuter (à leur compte bien entendu) des travaux divers tels que mise en place de buses, élargissement de fossés, goudronnage de chemins privés, etc...

Précisons nettement et pour couper court à certains propos, que ces travaux particuliers n'ont pas coûté un centime à la commune.

## LA PERCEPTION

Notre nouveau percepteur, M. Armand ORTEGA a pris dernièrement ses fonctions à Lisle s/Tarn après avoir quitté sa Corse natale et son dernier poste à Ajaccio.

Il n'est toutefois pas totalement dépaycé dans le Tarn puisqu'une partie de sa carrière s'est déroulée à Cadalen, à quelques kilomètres de Lisle.

Nous souhaitons à M. ORTEGA une cordiale bienvenue dans notre canton et une pleine réussite dans ses fonctions parfois bien délicates.

Trois soirées de Loto auront lieu cette année à Parisot dans la salle de la cantine scolaire. Ils seront organisés :

— Le 17 décembre : par la Coopérative Scolaire ;

(Il a déjà eu lieu et a connu un franc succès)

— Le 7 janvier : par les Aides Familiales ;

— Le 21 janvier : par les Parents d'Elèves de l'Ecole.

Une salle chauffée, des lots de qualité, une ambiance joyeuse... et la chance que nous vous souhaitons, voilà qui garantit trois excellentes soirées aux nombreux amateurs de lotos de Parisot et des environs qui viendront à ces trois dates se distraire tout en faisant une bonne œuvre.

Après deux interventions auprès du syndicat d'électrification, les lampes, déjà très anciennes, ont été remplacées à chaque lampadaire de notre agglomération.

Voici donc Parisot redevenu depuis quelques jours « Village - lumière ».

## COLLECTE DE SANG

Le Directeur du Centre départemental de Transfusion Sanguine du Tarn vient d'adresser à M. le Maire, ses remerciements pour les résultats de la collecte du sang qui s'est déroulée le mercredi 30 novembre à Parisot.

Notons que cette collecte a permis de prélever 12 flacons qui contribueront à guérir ou peut-être même sauver un ou plusieurs malades.

Que nos compatriotes donneurs de sang en soient remerciés.

## LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE L'ARMÉE DE TERRE

Ce Centre a une mission d'information auprès des jeunes gens et jeunes filles qu'il peut renseigner, conseiller, aider pour tout ce qui a trait :

— aux carrières militaires de l'Armée de Terre (engagements - Ecoles de sous-officiers, concours d'admission dans les Lycées et Ecole Technique militaire) ;

— au service national (devonement d'appel-report d'incorporation, service à la coopération, aide technique, sélection, dispense etc...);

— aux questions diverses en rapport avec l'Armée de Terre (adresses d'unités, archives militaires...);

Beaucoup trop de jeunes gens et de jeunes filles qui ont besoin d'une information précise, se contentent trop souvent d'un renseignement tronqué, déformé ou totalement inexact fourni par un camarade alors que le « Centre de Documentation » est là pour leur fournir la réponse exacte et précise qu'ils attendent.

Voici son adresse :

CENTRE DE DOCUMENTATION  
DE L'ARMÉE DE TERRE  
11, Rue de la Madeleine  
81003 ALBI  
Tél. : 54.57.82 (Poste 244)  
ou (63) 46.08.25

Nous avons consacré notre précédent article à l'histoire de l'église de Parisot, toujours à l'état de projet.

Correspondances, pétitions, délibérations, enquêtes et devis se sont succédés au cours des douze années que nous avons évoquées en juin dernier.

Le 1er janvier 1872 une délibération du Conseil Municipal sollicite du sous-préfet l'autorisation d'employer à la construction de l'église « le tiers des prestations qui sont à la disposition de la commune de suspendre pendant un an les travaux des chemins ruraux et d'imposer une journée de plus par paire de vache et par homme pour compléter ce travail ».

Le 12 mai 1872, le Conseil Municipal approuve le devis dressé par M. RIVES, architecte départemental, demande qu'il soit approuvé par l'autorité supérieure et, surtout « qu'il fut accordé à ladite commune un secours, soit sur les fonds de l'Etat, attendu que la dépense projetée s'élève à 33,460,86 frs et que ladite commune n'a d'affecté à cette construction que 20,000 Frs ».

Le 30 juin, une nouvelle dépense est envisagée avec, toujours un pressant besoin de crédits.

A propos du remboursement des fonds de la Garde Mobile, le Conseil :

« ... Considérant qu'il a autant besoin d'une maison d'école que d'une église (sic) et qu'il se trouve pressé par M. l'inspecteur de la construire le plus tôt possible,

a décidé d'affecter les 3,382 frs provenant du remboursement de la Garde Mobile, pour cette dernière construction, conformément aux vues du Conseil Général qui affecte ces fonds à cette destination, et d'affecter les deux autres mille francs d'économies à la construction de l'église, plus les 3.000 Fr provenant des vieux matériaux de la vieille église, plus les 20.000 Fr d'imposition en y comprenant les intérêts, espérant d'ailleurs que le Gouvernement viendra à son secours pour couvrir le surplus de la dépense ».

Un an plus tard, le 11 mai 1873, le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

« Après avoir examiné l'état financier de la commune a délibéré qu'il y avait lieu de commencer le plus tôt possible la construction de la nouvelle église et de demander à M. le Préfet l'autorisation de la donner à l'adjudication incessamment et est d'avis que la rectification des chapelles eut lieu tout en conservant la forme octogonale du clocher ».

Le 29 mai, le Conseil Municipal, est mis en demeure par le propriétaire de la maison servant d'école. Il est donc indispensable, de vider les lieux, ou de louer un autre immeuble, ou de construire.

Devant l'impossibilité de trouver un local convenable, le Conseil Municipal décide la construction d'une école, approuve le devis de M. RIVES architecte et demande au département pour sa réalisation, un secours des deux tiers de la dépense ».

Les questions de l'église et de l'école se posent donc simultanément, mais les fidèles auront la primauté car, le 19 octobre 1873 :

« Le Conseil Municipal de Parisot réuni en session extraordinaire conformément à la lettre de M. le Sous-Préfet au sujet des travaux de construction de l'église a traité de gré à gré avec l'entrepreneur,

considérant que les dits travaux ont été mis à l'adjudication au rabais le 1er dimanche d'août, et que, sur trois entrepreneurs qui se sont présentés aucun n'a voulu soumissionner, qu'un seul, M. PELLISSOU entrepreneur de Travaux Publics à Briataxe a offert de faire les dits travaux au prix porté dans le devis estimatif dressé par M. RIVES, architecte à Albi, en laissant toutefois les frais d'enregistrement du traité qui doit intervenir à la charge de la commune, considérant que l'entrepreneur sus-nommé offre toutes les garanties requises,

a délibéré à l'unanimité de lui adjuger les dits travaux ».

Ce marché de gré à gré sera définitivement signé par M. Pellissou et le Maire, RIEUGNER Jean-Pierre le 7 décembre 1873.

Et voilà toutes les formalités effectuées (mis à part quelques petites retouches).

La pose de la première pierre aura lieu le 9 février 1874 et la finition de l'édifice interviendra à la fin de 1875 : un vrai temps record direz-vous !

Mais, hélas, une rapidité préjudiciable à la solidité de l'édifice compte tenu des matériaux utilisés à cette époque.

Notons pour mémoire que le même entrepreneur avait construit l'église de Montans qui avait servi de modèle, celle de Parisot étant, paraît-il une vraie réplique.

Si la première est démolie depuis longtemps, nous allons voir par la suite que celle de Parisot va couler beaucoup d'encre et de salive pour, surtout, tenir debout, rester convenable et recevoir une ornementation convenable.

Déjà, pendant sa construction, les pathétiques promesses et projets d'antan sont oubliés. Voici à ce sujet un extrait de délibération du Conseil Municipal :

« sur une demande de secours formulée par le Conseil de Fabrique de l'église dudit Parisot le 12 avril dernier, tendant à obtenir un secours de 4.000 Frs pour l'achat du mobilier de ladite église qui est en train de construction, le dit Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a fort approuvé la dite demande et a émis le regret de ne pouvoir venir au secours de la dite Fabrique à cause de l'imposition extraordinaire qui pèse sur la commune qui se trouve imposée pour de longues années.

Pour ces motifs, il joint ses vœux à ceux de la Fabrique pour obtenir le secours sollicité ».

C'est donc un vœux pieux supplémentaire.

Le 2 Août suivant, ce n'est plus un vœux,

« sur un devis estimatif dressé par M. RIVES, architecte au sujet des travaux imprévus à faire à l'église et au clocher, s'élevant à la somme de 7,341,99 Fr., y compris le crépissage extérieur du clocher et de l'église,

Le dit Conseil, considérant que les dits travaux coûteront un peu moins à présent que plus tard, a décidé de faire faire lesdits travaux à la suite de ceux de l'église et que pour faire face au montant des dits travaux, il y avait lieu de prolonger de sept ans l'imposition extraordinaire autorisée à ce sujet ».

Le 13 septembre suivant, réunion du Conseil Municipal et des plus forts imposés pour confirmer cette imposition, mais aussi approuver un devis complémentaire.

La dépense totale sera de 11,398,31 Frs « sur laquelle somme le dit Conseil est d'avis d'admettre celle de 10,341,99 frs comme indispensable pour l'achèvement des travaux indispensables ».

On a ainsi économisé 1,056,32 Frs, mais « comme les fonds affectés à l'église et disponibles, vont être épuisés puisqu'il ne reste en ce moment que 2,000,00 Fr à mandater, pour ces motifs, le Conseil vote à l'unanimité un Emprunt de 12,000,00 Frs à partir du 1er janvier prochain à 5 %, de 120 obligations communales de 100 Frs... »

Si nous avions vu en 1866 une certaine gêne chez de nombreux habitants de la commune et même la misère chez quelques-uns, il s'est avéré que tous n'étaient pas dans le même cas.

Le 17 janvier 1875, le Conseil Municipal étant réuni et invité à délibérer au sujet des conditions de cet emprunt,

« M. Benjamin MASSOT, Conseiller Municipal et prêteur tient à la disposition de la dite commune les 12,000,00 Frs à emprunter et qu'il s'engage à verser entre les mains du Receveur Municipal en un seul versement dès que l'autorisation préfectorale sera arrivée et moyennant un intérêt de 5 %... »

Et le 24 janvier 1875, l'emprunt est autorisé, signé, et les fonds sont versés.

Le remboursement sera moins rapide car les difficultés de trésorerie subsistent. De plus, le prêteur décède le 6 juillet 1884. Le Conseil Municipal est obligé de demander au Préfet une nouvelle autorisation de report de l'annuité à verser.

Et, bien que l'église soit enfin construite, les difficultés ne sont pas toutes aplanies. Nous le verrons dans notre prochain numéro.

A. E.  
(A suivre)

Bonne Année

Le Maire,  
Les Conseillers Municipaux de PARISOT vous souhaitent  
SANTÉ, BONHEUR, REUSSITE en 1984.